

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, tous les députés présents à la Chambre aujourd'hui, surtout ceux du parti au pouvoir, se réjouissent de ce débat au Parlement sur certaines questions essentielles touchant le fondement juridique de la Constitution canadienne. Je suis d'avis que les représentants élus du peuple devraient avoir l'occasion de se prononcer de temps à autre sur ces questions au Parlement.

Le premier ministre (M. Trudeau) a promis de songer à charger un comité d'étudier cette question. Il est vrai que les conférences fédérales-provinciales de ces dernières années, réunissant les chefs de gouvernement, les ministres de la Couronne, les ministres des Finances, les procureurs généraux, les ministres de la Santé et ainsi de suite, étaient, aux dires de certains chroniqueurs, un troisième ou quatrième échelon de gouvernement. Quand ces conférences sont diffusées à la télévision, à l'intention de toute la population, elles prennent l'air de la cité-État athénienne. Aussi, je suis convaincu qu'il incombe aux représentants du peuple de s'assurer de pouvoir exprimer leur avis, afin de remplir le mandat que leur ont confié leurs électeurs.

En effet, la semaine dernière, la réunion des gouvernements fédéral et provinciaux a pris figure de confrontation. Le succès de la conférence a été, je pense, qu'elle s'est terminée dans un esprit d'entente limitée et de bonne volonté universelle et réciproque parmi les participants. En soi, cela n'est pas un mince succès.

Deux sentiments principaux animaient le gouvernement fédéral au cours de cette session de trois jours, le premier étant un sentiment d'urgence. Il nous fallait, nous semblait-il, faire comprendre aux gouvernements provinciaux et, à vrai dire, à tout le peuple canadien l'urgence nouvelle d'une révision globale de la constitution. L'entreprise nous paraissait tout aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était en février dernier ou en novembre 1967, lors de la conférence sur la Confédération de demain, convoquée par le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts. La menace que faisait peser le désir d'un statut distinct, le désir d'un statut particulier, bref le séparatisme, nous paraissait tout aussi imminente aujourd'hui qu'alors; le scepticisme de bon nombre de Québécois à l'égard de la Confédération nous paraissait tout aussi grand aujourd'hui qu'il ne l'était alors. Nous avons cru que le sens de la responsabilité qui s'était manifesté l'an dernier chez la majorité anglophone du Canada et qui les avait ralliés,

à l'unanimité, autour des questions linguistiques et constitutionnelles, à l'issue des dernières élections qui donnaient au gouvernement actuel et au premier ministre une majorité au Parlement, semblait s'être mué en une certaine complaisance. Le sentiment de l'urgence avait perdu de son intensité, et il fallait, croyons-nous, lui redonner son éclat. Nous croyions aussi que les initiatives du gouvernement fédéral au pays, notamment dans la province de Québec, devaient conserver le premier plan, et ce point, à nos yeux, est de la plus haute importance, surtout si les thèses québécoises préconisant un statut particulier ou l'indépendance sont rejetées un jour par l'opinion publique ou les électeurs. Une seule façon d'y arriver: les fédéralistes du Canada et du Québec devraient hâter l'avènement d'un Canada nouveau, également acceptable à l'élément francophone et à l'élément anglophone, un Canada dont la loi et, nous l'espérons, la constitution, garantiraient à tous de pouvoir communiquer, dans l'une ou l'autre langue, avec les services gouvernementaux, surtout ceux du gouvernement fédéral. Dans cette perspective, j'estime que la Conférence a marqué des progrès significatifs et, à mon avis, elle a raffermi au Québec la confiance dans le régime fédéral. Ainsi, dans ces limites, la Conférence a atteint son objectif.

Notre autre attitude à la Conférence a été la souplesse. Il est devenu manifeste que, alors que le gouvernement fédéral avait à son ordre du jour les questions des droits fondamentaux, des objectifs de notre constitution, de la langue, de la révision de certaines de nos institutions parlementaires fédérales, les provinces voulaient aborder certains problèmes plus immédiats, surtout les problèmes fiscaux. Nous étions disposés à permettre une discussion des questions fiscales, de préférence à la lumière de la constitution; aussi avons-nous ouvert la discussion sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et sur les pouvoirs fiscaux des provinces, dans le contexte général de la répartition des pouvoirs en vertu des articles 91 et 92 de la constitution. Il est vrai, et le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a souligné, que nous voulions surtout trouver des solutions à moyen et à long terme aux problèmes qui se posent au Canada—et ce sont loin d'être des problèmes insurmontables.

Il nous a semblé que l'aspect fondamental de la situation, pour ce qui est des revenus fiscaux et des engagements financiers, repose sur une révision des sources de revenus et la répartition de la responsabilité de dépenser les fonds recueillis.

Les provinces se sont présentées à la Conférence en pensant aux problèmes de finances. Les provinces de l'Atlantique, à mon avis,